

Commune de CHAVANNES
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024 à 20H30

L'an deux mil vingt-quatre et le 20 juin à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

Etaient présents : M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Sylvain Reboulet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, Mme Déborah Garcia, Mme Stéphanie Palué-Charra, M. Loïc Perrier, Mme Aurélie Pral, M. Guillaume Tattu.

Etaient excusés : Mme Malaurie Feydet (pouvoir donné à M. Pochon), M. Lionel Melquiond (pouvoir donné à M. Colombet).

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bonnet

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 15/06/2024

Points à ajouter à l'ordre du jour : Travaux protection inondations, Exercice du droit de préemption :

A l'unanimité (14), accord du conseil municipal pour l'ajout de ces 2 points.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 16 mai 2024 :

Approbation du compte rendu à l'unanimité (14).

2 – Affaires soumises à délibération :

Suspension du loyer de l'épicerie le temps des travaux :

Compte tenu de la fermeture de l'épicerie pendant les travaux de la rue et de la place de l'ancienne mairie, il est proposé de suspendre les loyers sur 2 mois, les mois de juin et juillet 2024 (150€ par mois).

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

Personnel ATSEM Ecole de Chavannes année scolaire 2024-2025 :

A la rentrée prochaine, nous accueillerons dans la classe des « petits » 15 élèves de Grande Section et 6 élèves de Cours Préparatoire, demande des enseignants en concertation avec les écoles de Marsaz et de Bren. Il n'y aura pas de GS dans la classe intermédiaire (uniquement des CP et des CE1). Il n'y a donc plus de nécessité de présence d'un Agent Technique Spécialisé Ecole Maternelle (3h chaque jour). L'enseignante de la classe des « petits » demande de bénéficier de la présence d'un agent ATSEM toute la journée du fait de la mixité de la classe (+2 chaque jour). Mme Céline Carra assure actuellement 4h des 6h, les 2h restantes peuvent être confiées à Mme Emeline Carra. Cette dernière information modifie le temps de travail de l'agent communal.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

Personnel cantine Ecole de Chavannes :

La présence régulière de plus de 60 enfants depuis de nombreux mois entraîne une charge de travail supplémentaire pour l'agent responsable de cantine, Mme Amal Anghour, lors de la préparation des parts individuelles et pour le lavage des contenants en inox. Il est proposé d'ajouter ¼ d'heure au temps quotidien de 4.25h. Cette décision s'appliquerait rétroactivement au 29 avril sous forme d'heures supplémentaires pour la fin de l'année scolaire et sous forme de quotité de travail augmentée de 0.25h hebdo à partir de la rentrée scolaire.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

Extension de la Zone de Préemption ZP de l'ENS de l'étang du Mouchet :

Lors de la délibération du 28 mars dernier, il a été omis la parcelle ZA39 qui contient le ruisseau de la « petite Veune ». Cette parcelle est déjà une propriété communale. Il est proposé de l'ajouter.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

Régularisation foncière rue de l'ancienne école côté Est :

Division parcellaire de la propriété de M. Boris Boucher. Le propriétaire propose de donner à la commune 2 petites parcelles, l'une de 5m2 A825, l'autre de 17m2 A823, en bordure sud de sa maison. La situation foncière de l'extrémité Est de la rue est ainsi clarifiée. L'acceptation du don engendrera des frais notariés à hauteur de 300€ environ (recours à une rédactrice d'acte). Le propriétaire a été remercié pour son geste. *A l'unanimité (14), accord du conseil municipal pour l'acceptation du don.*

Remboursement d'un achat pour la commune :

Le Maire a acheté le 14 juin des torchons à laver quotidiennement pour la cantine pour une valeur de 90,11€. Il est proposé de lui rembourser cette somme. Ces torchons en tissu remplaceront les serviettes en papier dont la consommation est très importante.

A l'unanimité (12), accord du conseil municipal. Le Maire ne participe pas au vote.

3 – Affaires soumises à décision :

Site compostage déchets biodégradables de cuisine : Compte rendu réunion 22 mai.

Présence de Mme Charrier d'Arche Agglo. 3 bacs composent le site, un 1^{er} contient un broyat de déchets verts, le 2nd reçoit les déchets de cuisine et un dernier, le mélange permettant d'obtenir un compost. Objectif minimal 10 familles participantes et une évacuation du compost à maturité chaque année. Nécessité de 2 référents minimums : 3 volontaires pour la commune, M. Habrard agent technique, Mmes Feydet et Garcia, conseillères municipales. Les référents signent une charte d'engagement et vont bénéficier d'une formation. Il sera proposé aux familles participantes de signer une charte (non obligatoire). Après visite sur le terrain, choix définitif d'implantation du site, le long du mur nord de la salle des fêtes, dans la bande enherbée et à proximité du site de collecte des déchets du bourg. Ce lieu sera bien visible. Il est à l'ombre et éloigné des maisons d'habitations. Implantation pour la rentrée 2024. Inauguration prévue fin septembre, début octobre, un samedi matin. Organisation d'un « café compost » pour « souder » le groupe de familles participantes. Sensibilisation des élèves de l'école prévue à la rentrée scolaire. Pour information, la copropriété du Château du Mouchet réfléchit à l'installation d'un site de compostage pour ses habitants. Arche Agglo propose de signer une convention de collaboration avec la commune.

A l'unanimité (14), accord du conseil municipal pour la signature de la convention.

Site expérimental communal broyage déchets végétaux destiné aux habitants :

Proposition d'Arche Agglo, objectif réduire les apports de déchets végétaux (branches) en déchèterie et offrir la possibilité aux habitants de récupérer du broyat (copeaux). Plusieurs communes du secteur sont candidates. L'agglo fournit le broyeur (semi professionnel). Un 1er samedi dans l'hiver (1 demi-journée) ; un 2nd si cela marche bien. Dépôt des branches sur inscription et retrait du broyat le jour même en présence de l'employé communal volontaire. Site implanté à l'intérieur de la clôture de la STEP (accord du Syndicat de gestion de la station nécessaire), site fermé pour empêcher les dépôts sauvages. Action expérimentale. En parallèle, organisation d'une formation sensibilisation pour les foyers intéressés. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

Travaux protection aux inondations :

2 modifications importantes du projet sur le territoire de Chavannes : bassin de rétention du chemin du Mulet, élargissement du fossé d'écoulement de la buse en aval du déversoir afin de prendre en compte la présence de la canalisation d'eaux usées venant de Marsaz, cela entraîne un creusement plus important et plus long dans le champ longeant la route de Saint Donat ; protection de la zone urbaine du village, remplacement du mur en béton entre la route de Saint Donat et la route de Clérieux par une butte de terre en raison de la présence d'un câble électrique du pipeline sous le lit du Merdarioux. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain non bâti situé 45 route de Tain, parcelles A753 et partie de A180. Ce terrain est situé en zone U.

A l'unanimité (14), le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

Conseil d'agglomération du 12 juin 2024 : Ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES : Accord cadre bons de commande fourniture et gestion titres restaurant ; FINANCES PATRIMOINE MOYENS GENERAUX : Fonds concours commune de Plats construction d'un terrain multisports, Fonds concours commune de Bren travaux de rénovation de l'église, Fonds concours commune de Colombier le Vieux travaux rénovation voiries suite dégâts d'orages, Règlement intérieur attribution fonds de concours ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Elargissement RD 473 à Charmes-sur-l'Herbasse Convention mandat maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Drôme, Elargissement RD 473 à Charmes-sur-l'Herbasse, Marché travaux Chantemerle les Blés Cession de terrain à SN Lagut, ZA Erôme Régularisation n° 2 cession terrain à Gautier Location, GHL Location et AR Métal ; RIVIERES GEMAPI : Marché travaux suite dégâts d'orages 2023, Marché fouilles archéologiques préventives à Marsaz dans le cadre de l'opération travaux limitation crues Veau et Merdarioux ; ENVIRONNEMENT : Milieux ENS Classement et gestion d'un nouvel ENS commune de Chantemerle-les-Blés, Convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS Drômois ; HABITAT : Renouvellement membres Comité de pilotage Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ; EAU ASSAINISSEMENT : AEP / assainissement Convention mise à disposition borne fontaine par le Syndicat Cance Doux à St-Félicien, Travaux assainissement cœur de ville St-Donat sur l'Herbasse, Convention transfert maîtrise d'ouvrage et répartition des charges, Travaux assainissement cœur de ville St-Donat sur l'Herbasse Marché mise en séparatif du réseau d'assainissement ; INFORMATION : Campagnes pédagogiques.

Rénovation de la traverse de village : Compte rendu réunions chantier 24 et 31 mai, 6, 13 et 20 juin.

Fin des travaux de rénovation de la place de l'ancienne mairie, reste les finitions (plots, barrières, fleurs, infiltration dans bassin, boîte aux lettres...). Séchage béton carrefour place de l'ancienne mairie avec rue ancienne mairie 3 semaines, réouverture à la circulation fin juin avec bas de la rue de l'ancienne mairie. Ouverture dérogatoire de l'accès à l'impasse des Moissons (et à la rue du 19 mars 1962) par la route de Tain (implantation temporaire d'un panneau Stop) pendant la période de fermeture totale de la rue de l'ancienne mairie. Déplacement des boîtes aux lettres de la rue du 19 mars 1962 (en cours). Préparatifs aménagements rue de l'ancienne mairie partie Nord, trottoir réalisé début juillet, enrobé 2nde semaine de juillet, réouverture totale rue de l'ancienne mairie pour le 12 juillet. Confirmation double chicane rue du 19 mars 1962. Travaux d'assainissement sur la Grande rue en cours. Réalisation du mini giratoire diamètre 4m, hauteur 15cm, yeux de chat, 1^{ère} semaine de juillet. Début travaux route de Tain en juillet. Contact ENEDIS pour viabilisation parcelles route de Tain. Remplacement du plateau surélevé de la route de Tain par une double chicane longue. Déplacement temporaire des arrêts de car école et Gourras. Arrêt provisoire des travaux fin juillet et 1^{ère} quinzaine d'août.

Rénovation 2 logements communaux : compte rendu réunion diagnostic 12 juin avec M. Amette maître d'œuvre. Rénovation (notamment thermique) des 2 logements communaux, au-dessus de l'ancienne mairie et au-dessus de la mairie actuelle.

2nde estimation globale toujours à affiner 113.580€ HT (1^{ère} estimation 77.000€ HT), diagnostic 4.000€ HT en sus, estimation hors photovoltaïque et hors maîtrise d'œuvre. Une nouvelle visite des lieux est prévue en juillet.

Logement 14 rue de l'ancienne école : rappel rénovation d'ensemble en 1996 ; isolation grenier en 2019 ; travaux envisagés : renforcement de l'isolation de tous les murs si le doublage le permet (cloison brique), changement de toutes les menuiseries (1 porte et 4 fenêtres), création placard dans chaque pièce, agrandissement salle de bains avec WC accolé, installation cuisine intégrée et rangement dans la salle de bains et les toilettes, renforcement du garde-corps, maintien chauffage électrique avec éventuel projet installation photovoltaïque autoconsommation sur toiture sud. Montant estimé hors photovoltaïque et hors maîtrise d'œuvre, 62.000€ HT.

Logement 63 grande rue : rappel extension ouest logement en 1982 ; changement des fenêtres et isolation grenier en 2019 ; travaux envisagés : isolation de tous les murs de la partie la plus ancienne avant 1982, inversion cuisine et bloc salle de bains WC, plafond abaissé dans les 3 chambres et le bloc salle de bains et toilettes, création placard dans chaque chambre, installation cuisine intégrée et rangement dans la salle de bains et les toilettes, déplacement de l'entrée du logement dans le couloir, remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur installé dans le couloir menant à la bibliothèque, réparation zinguerie sur la toiture, projet installation photovoltaïque autoconsommation sur toit salon à confirmer. Montant estimé à 51.580€ HT hors photovoltaïque et hors maîtrise d'œuvre.

Travaux complémentaires changement menuiseries sur autres bâtiments communaux : 31.419,49€ HT

Epicerie : 17.219€ HT, changement des 3 portes et des 4 fenêtres et remplacement portail bois cour (pas chiffré à ce jour).

Salle des fêtes et des associations : 14.200,49€ HT, 1 porte fenêtre, 4 fenêtres dont 2 à la salle des fêtes (salle bar et salle rangement 1^{er}).

Regroupement Pédagogique Intercommunal cantines scolaires correctif :

Nouveau tarif garderie soir 1 16h30 17h15 avec goûter et *non 17h00 sans goûter* 1.60€ (1.50€ en 23-24).

Conseil d'école du 20 juin 2024 : Ordre du jour : personnels information départ de la directrice de l'école de Bren, baisse des effectifs 173 en 2024-2025 au lieu de 185 actuellement, travaux, parcours artistiques et culturels, éducation à la santé et au sport, sensibilisation à l'environnement, parcours citoyen.

Inventaire et classement de la voirie communale : Compte rendu 2nde réunion 4 juin avec le cabinet BEAUR. Recensement exhaustif des places publiques, des voies communales et des chemins ruraux avec intégration des cheminements piétonniers. Définition du « périmètre » d'agglomération. Dossier à présenter à l'enquête disponible début juillet. Enquête publique en septembre puis approbation du classement.

EPORA réflexion aménagement centre bourg :

Mise en route de l'étude pré opérationnelle en juillet, bureau d'Etudes Urba Site retenu, 1^{ère} réunion le 24 juillet en présence d'Arche Agglo, service Habitat. Durée 3 mois. Coût 12.775€, 50% à la charge de la commune, paiement fin 2024 ou début 2025. Création d'un Périmètre d'étude et de Veille Renforcée PEVR comprenant le tènement « Bar restaurant dancing » et les parcelles à l'arrière y compris celles situées à l'Est de la Mairie. Sollicitation accompagnement Arche Agglo.

Plan Local pour l'Habitat : Gestion Arche Agglo, un nouveau plan pour 2025-2031. Visite du bureau d'études à Chavannes le 4 juin 2024.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes : Curage du fossé de drainage des eaux de ruissellement entourant la cabane de la Station d'épuration. Amélioration de l'écoulement du déversoir du poste de relevage de Marsaz.

Eclairage public, achèvement de l'équipement en lampes LED :

Nouvelle rencontre avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme le 19 juin. Le nombre de lampes à changer est ramené à 80 au lieu de 88. Les 8 lampes retirées (baisse de la cotisation SDED) sont les éclairages du terrain de boules et de la place des sports, non alimentées par le réseau d'éclairage public. Les 2 candélabres de l'impasse de Bousselin pourraient être conservés. Réduction de la consommation électrique de 57%. Coût estimé initialement à 68.500€ HT qui devrait diminuer sensiblement, 60% à notre charge. Estimation de l'économie annuelle 3.000€ sur un budget actuellement de 8.000€ (-37.5%, maintien des charges fixes). Possibilité d'aide de l'Etat via le Fonds vert. Etalement de la charge résiduelle sur 5 ans voire plus sur demande. Décision à prendre dans le cadre du budget 2025.

Urbanisme : Commission le 4 juin.

Demande : Déclaration Préalable de Mme Laetitia Vann, pour la pose de panneaux photovoltaïques, route du bois de l'âne. DP de Mme Alexandra Faure, pour viabilisation de la parcelle A753, route de Tain. DP de M. François Bouche, pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin de Bousselin. DP de M. Jacques Pochon, pour changement aspect partie de façade de maison, rue de l'ancienne école. DP de M. Benoit Cottin, pour la pose de panneaux photovoltaïques, place de l'ancienne mairie.

Accord : Déclaration Préalable de Mme Monique Lapiere pour une division parcellaire route de Tain. Déclaration Préalable de Mme Laetitia Vann, pour la pose de panneaux photovoltaïques, route du bois de l'âne. DP de M. François Bouche, pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin de Bousselin. DP de M. Jacques Pochon, pour changement aspect partie de façade de maison, rue de l'ancienne école.

Elections législatives suite dissolution les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 : Organisation du bureau de vote.

Divers :

Dons Fondation Patrimoine travaux complémentaires église Chavannes : défiscalisation portée à 75% du 15 septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2025, décision de l'état.

Recensement communal 16 janvier au 15 février 2025 :

Journées du patrimoine 2024, dimanche 22 septembre : ouverture au public église restaurée de Chavannes de 14h à 18h.